



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNE DE COURTHEZON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 14 mai 2024

Délibération n°2024-036

Date de convocation : 07/05/2024

Membres en exercice : 27

PREND ACTE

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 17/05/2024



L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

**Présents** : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Benoît VALENZUELA, Sabine BONVIN Adjoint, Marc GELEDAN, Marie SABBATINI, Jérôme DEMOTIER, Cendrine PRIANO-LAFONT, Laurent ABADIE, Caroline FAYOL, Alain CHAZOT, Christiane PICARD, Paul CHRISTIN, Benjamin VALERIAN, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Marc GELEDAN, Cédric MAURIN, Marjorie BOUCHON Conseillers.

**Excusés** :

Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN  
Françoise PEZZOLI pouvoir à Corinne MARTIN

**Absents** :

José MARTINEZ  
Catherine ZDYB

**Secrétaire de Séance** :  
Alexandra CAMBON

### ADMINISTRATION / REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE

Madame Anca-Loredana FINE, Conseillère Municipale issue de de la liste « *AGISSONS POUR COURTHEZON* » étant démissionnaire par courrier simple adressé via un courriel à Monsieur Le Maire le 06/05/2024, il convient de procéder à son remplacement. En conséquence, conformément à la réglementation en vigueur dans les communes de plus de 3 500 habitants, Monsieur José MARTINEZ, placé au rang suivant, devient Conseiller Municipal. Monsieur José MARTINEZ remplacera Madame Anca-Loredana FINE, élu démissionnaire, au sein des différentes commissions communales auxquelles elle était élue, conformément à la délibération n°2020134 du 16 juin 2020 et l'ordre des démissions en suivant.

Vu l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article 270 du Code Electoral.

**Considérant** la démission de Madame Anca-Loredana FINE de la liste électorale membre de la liste « *AGISSONS POUR COURTHEZON* »,

**Considérant** Monsieur José MARTINEZ est la personne de rang suivant sur ladite liste,

Le conseil Municipal, ayant ouï l'exposé du Maire :

- **ACTE** l'installation Monsieur José MARTINEZ en tant que membre du Conseil municipal,
- **DIT** que Monsieur José MARTINEZ remplace Madame Anca-Loredana FINE au sein des différentes commissions municipales auxquelles elle était élue,
- **PROCEDE** à l'actualisation du tableau municipal en conséquence.

Le secrétaire de séance  
Alexandra CAMBON

Fait et délibéré le 14 jour, mai et an susdits  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.



Le Président de séance  
Nicolas PAGET

REÇU EN PREFECTURE  
Le 15/05/2024